

Examens d'Histoire du Droit

Par **yanos**, le **15/05/2006** à **11:45**

bonjour a tous !!!

alors on est tous en période d'examen en ce moment. donc si quelqu'un a besoin de précision en histoire du droit, qu'il n'hésite pas !!!

allez, il doit bien avoir un ou deux partiels sur le droit des contrats, des suretés ou sur la succession a Rome. Si si, jen suis sur !!!

Par **akhela**, le **15/05/2006** à **12:01**

Yanos, d'où te viens cette fixation sur le droit romain? lol

Par **mathou**, le **15/05/2006** à **13:06**

Je crois qu'il a suivi un cours très poussé dessus lol. En même temps j'aurais plein de questions à te poser par curiosité, parce que ça me fascine, l'histoire du droit. Malgré ma préférence pour les coutumes et les règles médiévales lol.

Allez, tiens, une question : en droit des sûretés j'ai lu que le cautionnement avait pour origine une institution romaine (dans les sources purement romaines car il y en avaient de plus anciennes encore). Mais je n'en retrouve plus le nom, et je me demandais quel en était le fonctionnement. Dis, Yanos, tu m'expliques ? * bat des cils * lol.

Par **fayevalentine**, le **30/12/2006** à **09:46**

Bonjour pouvez vous m'apporter des précisions quant à la vente en droit romain; on dit qu'elle n'est pas translatrice de propriété; pourquoi, quelles justifications?
merci

Par **Talion**, le **30/12/2006** à **23:09**

Bonjour

:)

Image not found or type unknown

Tout simplement parce qu'outre la vente elle-même (emptio venditio) il fallait suivre une sorte de procédure d'abandon de la chose vendue.

Par **fayevalentine**, le **01/01/2007** à **16:35**

oui vous parlez du mode de transfert qu'est la traditio ou mancipatio mais je ne comprends toujours pas pourquoi un tel procédé était requis; pourquoi la vente ne pouvait-elle pas transférer directement la propriété? merci

Par **fan**, le **26/02/2007** à **02:18**

Qu'avez-vous comme sorte d'examen, nous nous avons des questions.